

Envoi : 12/02/2019

Réception par le Préfet : 12/02/2019

Publication : 15/02/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-2-5-1

Séance du vendredi 8 février 2019

### CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019 SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DEUXIEME PROGRAMMATION 2019

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. DELMOND donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.  
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
M. HABIG donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2013-4-1-1 du 18 octobre 2013 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-2-5-1 du 19 février 2015 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement complémentaires,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-5-5-2 du 25 mai 2018 relative à l'ajustement de l'objet d'un projet structurant inscrit au CTV 2014-2019 Thur-Doller,

- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-3-1-6 du 22 juin 2018 relative à la Décision Modificative n° 1 pour 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-4-1-3 du 19 octobre 2018 relative à la Décision Modificative n° 2 exercice 2018,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-5-2 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'Action Territorialisée,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 11 janvier 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la deuxième programmation pour l'année 2019 des projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019.
- Accorde les subventions afférentes pour un montant total de 45 512 € selon les caractéristiques suivantes. Chaque aide départementale fera l'objet d'un versement initial de 50 % de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

**1. Contrat de Territoire de Vie Florival Vignoble Plaine du Rhin**

Projet :	<b>11-16 Reconstruction du bâtiment Nessel</b>
Maître d'ouvrage :	SOULTZMATT-WINTZFELDEN
Localisation :	SOULTZMATT-WINTZFELDEN
Numéro d'opération :	CTV01951
Montant du projet :	105 859 € HT
Montant subventionnable :	88 216 € HT
Taux :	15 %
Subvention :	<b>13 232 €</b>
Cofinancement :	Région Grand Est : 15 872 €
Imputation budgétaire :	Programme K213, imputation 204-312-204142-35521-006 AP2015
Remarques :	La Ville de SOULTZMATT-WINTZFELDEN avait initialement prévu de réhabiliter le bâtiment Nessel. Or, au vu de l'état sanitaire des systèmes de captage constaté par l'Agence Régionale de Santé, la ville est contrainte de créer un nouveau point de distribution et donc un nouveau bâtiment à quelques mètres de l'ancien. La ville a ainsi sollicité le Département par courrier du 3 décembre 2018 pour ajuster l'objet de ce projet en conséquence.

Projet :	<b>31-2 Remplacement et renforcement de la clôture de la déchetterie</b>
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
Localisation :	PFAFFENHEIM
Numéro d'opération :	CTV00825
Montant du projet :	60 000 € HT
Montant subventionnable :	60 000 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	<b>12 000 €</b>
Imputation budgétaire :	Programme K213, imputation 204-731-204142-35521-006

	AP2013
--	--------

Projet :	<b>31-3 Mise en place d'un gabarit d'accès véhicules légers en déchetterie</b>
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
Localisation :	PFAFFENHEIM
Numéro d'opération :	CTV00823
Montant du projet :	3 000 € HT
Montant subventionnable :	3 000 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	<b>600 €</b>
Imputation budgétaire :	Programme K213, imputation 204-731-204142-35521-006 AP2013

## **2. Contrat de Territoire de Vie Thur Doller**

Projet :	<b>32-13 Création d'un espace de conservation au sein de l'Abri-mémoire d'UFFHOLTZ</b>
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes THANN-CERNAY
Localisation :	UFFHOLTZ
Numéro d'opération :	CTV02166
Montant du projet :	72 000 € HT
Montant subventionnable :	72 000 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	<b>14 400 €</b>
Imputation budgétaire :	Programme K214, imputation 204-314-204142-35621-006 AP2015

Projet :	<b>12-1 Etude sur la création d'une nouvelle zone d'activités économiques à BURNHAUPT-LE-HAUT</b>
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes Vallée de la Doller et du Soultzbach
Localisation :	BURNHAUPT-LE-HAUT
Numéro d'opération :	CTV02151
Montant du projet :	13 200 € HT
Montant subventionnable :	13 200 € HT
Taux :	40 %
Subvention :	<b>5 280 €</b>
Imputation budgétaire :	Programme K214, imputation 204-93-204141-35621-006 AP2015

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité